

Initiatives parlementaires

45, les députés puissent prendre la parole pour débattre de la motion principale portant adoption du Budget des dépenses principal inscrite au nom du président du Conseil du Trésor.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu les termes des motions. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées.)

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA QUALITÉ DE L'AIR À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Manley:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre en oeuvre une stratégie nationale pour réduire la menace que présente l'exposition aux contaminants de l'air à l'intérieur des bâtiments, stratégie qui comprendrait l'établissement d'un centre national de recherche, de programmes de développement technologique et d'un ensemble de normes nationales sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et la tenue d'une campagne d'information visant à faire prendre conscience de ces contaminants et à offrir des conseils à cet égard.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la motion à l'étude vise à attirer l'attention sur un enjeu national très important, qui concerne tous les Canadiens. Au travail ou à la maison, la qualité de l'air que nous respirons influe directement sur notre santé. Étant donné notre climat froid et le temps que nous passons à l'intérieur, il est évident que la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments est une préoccupation tout à fait canadienne.

Il est impossible de surestimer l'importance de cette question. Outre les questions de santé, il y a en jeu des considérations économiques majeures. Il a été prouvé que les employeurs pouvaient accroître la productivité de leurs employés en leur offrant un lieu de travail bien conçu et bien ventilé.

Les démarches visant à relever ce défi à l'échelle nationale ont une importance vitale, et le gouvernement le reconnaît. La motion du député présente une grave faiblesse, puisqu'elle ne fait aucun cas des importants travaux qui sont déjà en cours et de la contribution majeure déjà faite dans ce domaine par des scientifiques et des ingénieurs de tout le Canada.

Beaucoup de ministères et d'organismes gouvernementaux, de même que des institutions du secteur privé, travaillent en collaboration sur ce problème. Les responsabilités de chacun sont claires et on voit bien qui assure la direction. J'aimerais à cet égard mentionner particulièrement le cas du Conseil national de recherches du

Canada. Je crois que la motion est une attaque directe contre les travaux du Centre national de recherches et de l'Institut de recherche en construction qui s'y rattache. En réclamant la création d'un centre national de recherche et de programmes de développement technologique, le député montre qu'il ne connaît peut-être pas tous les programmes qui existent déjà et toutes les responsabilités assumées par les autorités du domaine.

En fait, l'Institut de recherche en construction du CNRC est déjà le centre national de recherche de l'industrie de la construction au Canada. Les ingénieurs, les scientifiques, les architectes et les technologues du CNRC mettent en commun leurs compétences pour concevoir une technologie rentable de construction sûre et durable.

Une partie importante de ce travail porte sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. L'institut aide les propriétaires et les gestionnaires de bâtiments de tout le pays à régler les problèmes de ventilation et de qualité de l'air grâce à de nouveaux systèmes d'ingénierie et d'autres techniques visant à garantir la sécurité et le confort de l'employé. L'IRC réalise également ses propres recherches sur les façons d'améliorer la ventilation, en tant que moyen d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, dans le cadre de projets dont profiteront tant les foyers que les milieux de travail, et il se préoccupe plus particulièrement des techniques de construction étanche à l'air.

Comme nous le savons tous, ces techniques permettent de réaliser des économies d'énergie, mais elles causent également des problèmes de qualité de l'air et augmentent les effets des émissions des nouveaux matériaux de construction. L'an dernier, par exemple, les chercheurs de l'institut ont fait des progrès importants dans ce domaine en mettant au point des méthodes fiables d'étude des configurations de l'écoulement d'air dans des immeubles d'habitation. Ces méthodes permettront aux ingénieurs et aux scientifiques de cerner les caractéristiques des fuites d'air des bâtiments et, par conséquent, aideront à déterminer les besoins en ventilation des bâtiments construits.

L'institut travaille de concert avec l'Association canadienne des constructeurs d'habitations dans le cadre de ce projet et d'autres travaux, et participe donc vraiment à l'effort national. Pour illustrer la portée nationale de ce travail, mentionnons la récente collaboration entre le CNRC et l'Association des constructeurs d'habitations dans l'étude sur l'étanchéité à l'air de centaines de maisons aux quatre coins du Canada. Cette étude et d'autres encore aideront à définir les besoins en systèmes de ventilation mécanique dans les maisons.